

NOTE DE SYNTHÈSE annexée au Compte administratif 2022

(Budget principal CCPO et des budgets annexes)

Le compte administratif :

Le compte administratif 2022 (CA 2022) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023. Il permet de contrôler la gestion de la CCPO, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du vote du budget primitif 2022 (BP 2022) et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

La CCPO compte 3 comptes administratifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO ;**
- **Le Budget de l'École de Musique de l'Ozon (EMO) :** pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas :** ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, hydraulique, érosion, environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, le Fonds de Compensation de la TVA, etc.

- *Communauté de communes du Pays de l'Ozon*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2022	CA 2022	BP 2022	CA 2022
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	21 844 286.76	15 131 790.15	21 844 286.76	17 649 242.57
	Section d'Investissement	10 966 507.77	3 369 437.67	10 966 507.77	2 634 841.98
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section d'Investissement		920 989.80		80 000.00

- *Ecole de Musique de l'Ozon*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2022	CA 2022	BP 2022	CA 2022
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	390 850.13	377 258.89	390 850.13	367 939.87
	Section d'Investissement	32 457.84	6 611.35	32 457.84	12 101.03
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section d'Investissement		4 336.15		

- *Zone Industrielle de Charvas 2*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2022	CA 2022	BP 2022	CA 2022
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	1 128 101.24	705 957.06	1 128 101.24	705 957.46
	Section d'Investissement	1 128 091.24	640 977.06	1 128 091.24	659 741.09

A Saint Symphorien d'Ozon, le 27/03/2023

Le Président
Pierre BALLELIO


